



Paris, le vendredi 6 janvier 2012

Circulaire : 002-12

Émetteur : Ensemble des Directions

Objet : Baromètre Social Institutionnel

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Depuis trois ans, l'Ucanss met en place, dans le Régime général de Sécurité sociale, un baromètre social institutionnel, conformément aux objectifs de sa COG.

Cette enquête d'opinion interne menée annuellement permet, en interrogeant en direct les salariés, de mieux comprendre leurs perceptions et leurs attentes afin de mesurer les évolutions du climat social. Elle concourt ainsi, en amont des négociations, à enrichir la réflexion et adapter la position du collègue employeur, et en aval à mesurer les impacts des accords négociés et leur perception par les salariés de l'institution.

L'ensemble des instances de l'UCANSS souligne d'ailleurs l'intérêt du BSI.

Les résultats sont présentés chaque année aux organismes ayant participé à l'enquête. Depuis 2009, 120 organismes en moyenne ont participé chaque année, avec un bon taux de participation des salariés (47%), pour ce type d'enquête.

Ce baromètre conçu « à trois étages », national interbranche, branche et local correspond à notre structure institutionnelle. Toutes ses composantes bénéficient ainsi de résultats au plus près de leur réalité.

Nous avons renouvelé un marché pour quatre ans, avec la société BVA. Ce renouvellement nous a permis de modifier un certain nombre de modalités, sur la base d'un bilan réalisé avec l'ensemble des acteurs.

Au niveau national, l'administration du BSI se fera tous les deux ans, en 2012 et 2014, et non plus tous les ans. En effet, le rythme annuel ne permet pas toujours de mettre en place des actions visibles par les salariés.

Le risque est de décourager les salariés qui répondent et ne plus maintenir un taux de participation satisfaisant en terme de représentativité.

Le panel représentatif est resserré autour de 40 organismes, de chaque branche, pour tenir compte de l'évolution des réseaux, sachant que le nombre de salariés participant sera identique, voire supérieur, puisque les structures d'organismes seront plus importantes.

L'UCANSS a décidé de financer un rapport de résultats complet pour les organismes du panel, considérant que leur implication pour l'institution devait également leur permettre d'exploiter au mieux leurs résultats locaux. De plus, ces 40 organismes pourront commander, s'ils le souhaitent, des questions locales et une synthèse rédigée, facturée

3 408, 60 € TTC, pour compléter ce rapport de résultats.

Au niveau local, les organismes auront toujours la possibilité de mettre en œuvre un baromètre en interne tous les ans. Cette prestation sera facturée **4 186 € TTC**.

Les inscriptions s'effectueront à partir du 9 janvier jusqu'au 3 février 2012.

Pour répondre à de nombreuses sollicitations, nous proposerons à tous les organismes participant à l'enquête cette année, lors de la communication des résultats au mois d'août, des journées de formation/action, à partir de septembre 2012, pour vous accompagner sur une lecture pertinente des résultats et leurs utilisations.

Enfin, le site utilisé pour recueillir vos inscriptions depuis l'année précédente s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités pour faciliter l'administration (inscriptions et commandes, espace personnalisé, suivi du taux de participation en temps réel, mise à disposition des résultats etc.)

J'attire votre attention sur le fait que cette année tous les organismes, membres du panel et/ou commanditaires, devront s'inscrire sur le site www.ucanss-bis.fr **à partir du 9 janvier et jusqu'au 3 février 2012.**

Cette lettre circulaire vous présente les modalités pratiques de mise en œuvre, les fonctionnalités du site et les coordonnées du collaborateur de l'Ucanss auquel vous pouvez vous adresser, pour toute précision complémentaire.

Je souhaite que ce dispositif de veille sociale interne apporte des éléments d'éclairage à tous les décideurs et à tous les gestionnaires des politiques et des pratiques des ressources humaines, et soit utile à chacune et à chacun d'entre vous.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard
Directeur